

Menace sur la cantine

Dans une tribune que nous dévoilons, les prestataires de restauration scolaire s'alarment de l'inflation. Si les villes n'acceptent pas de remonter les prix de 9 %, ils se réservent le droit de rompre les contrats, laissant les familles dans l'impasse.

PAGES 2 ET 3

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

IP3 PRESS; MAXPPP; GUILLAUME BONNEFONT



LE FAIT DU JOUR

INFLATION

Les cantines scolaires en péril

Hausse des prix des matières premières, envol des coûts de l'énergie et de la masse salariale : les entreprises du secteur réclament aux collectivités une augmentation de 9 % des contrats.

AURÉLIE LABELLE

C'EST UN APPEL de détresse. Un SOS lancé aux maires, élus et exécutifs locaux qui tardent ou refusent d'augmenter leurs contrats. Les entreprises de la restauration scolaire vont droit dans le mur, si l'on en croit la tribune qu'elles publieront lundi et que nous dévoilons en exclusivité. « Depuis trois ans, notre secteur vit la crise la plus profonde de son histoire. Face à la montée des prix, nous ne pouvons plus continuer, indiquent-elles. À chaque repas servi dans une cantine, les entreprises de notre secteur perdent de l'argent. [...] Nous demandons [...] au moins 9 % d'augmentation par rapport aux prix pratiqués au 1^{er} janvier 2022. Et si cela n'est pas possible, nous demandons à pouvoir rompre les contrats. »

Cet été, les leaders du secteur (Sodexo, Elior et Compass) et les PME et ETI régionales sont montés au créneau pour réclamer des revalorisations de contrats avant la rentrée. Depuis, entre 7 et 8 % des collectivités ont accepté de jouer le jeu en gonflant les prix de 7 % en moyenne. « Nous avons toutefois remarqué que réviser les

contrats en cours était juridiquement très compliqué, voire impossible, reconnaît Philippe Pont-Nourat, président du Syndicat national de la restauration collective (SNRC) et directeur général des relations institutionnelles chez Sodexo. Or, une circulaire d'Élisabeth Borne, validée par le Conseil d'État mi-septembre, rend désormais possible la rédaction d'un avenant sur les prix. »

À quelques semaines du bouclage des budgets des villes, les prestataires des cantines espèrent décrocher quelques pour cent de hausse, au-delà des 4,5 % souvent mécaniquement calculés. Car, assurent-ils, la situation devient préoccupante pour de nombreux acteurs. « Tout le monde est en train de paniquer », lâche le responsable d'un grand groupe.

Il faut dire que l'inflation des matières premières impacte le secteur un peu plus chaque mois. « En juin-juillet, les denrées alimentaires telles que nous les payons ont augmenté de 7 %, poursuit Philippe Pont-Nourat. Nous étions à 9 % en août, 12 % en septembre, et nous avons atteint les 13 % en octo-

bre. Selon les prévisions, nous devrions frôler les 18 % en novembre ! » Ses inquiétudes ne s'arrêtent pas là : la récolte de pommes de terre s'annonce mauvaise, et il existe, selon lui, un risque réel de rupture d'approvisionnement à cause des prix de l'énergie.

Les collectivités jouent la montre

Dans le camp d'en face, beaucoup de collectivités – elles-mêmes lourdement affectées par l'inflation – jouent la montre. Depuis la validation de la circulaire par le Conseil d'État, de nombreux élus réclament des garanties juridiques, négocient pendant des heures, exigent des justificatifs de hausse de prix pour tous les achats. Les réunions, mises en place par certains préfets à la demande de Bercy, ne parviennent pas toujours à débloquer les négociations. « Ils multiplient les rendez-vous à un rythme qui n'est pas celui de nos factures », déplore Anne-Laure Desclèves, numéro deux du SNRC et responsable communication d'Elior. Avec 10 % des villes, le dialogue serait même complètement rompu. Augmenter le prix de la

cantine n'est pas sans douleur pour les communes qui doivent l'intégrer à leur budget ou le répercuter sur les familles. Du côté de l'Association des maires de France (AMF), on s'indigne devant ce « chantage par voie de presse ». « Si ça continue, et si cela devient trop compliqué, les villes passeront en régie et n'auront plus besoin des services de ces entreprises », lance le président de l'AMF, David Lisnard, qui organise une table ronde dans les semaines à venir avec les différents acteurs.

Le ton pourrait malgré tout monter rapidement. « Si les communes refusent de revoir le contrat, nous leur demandons de nous laisser la possibilité de le dénoncer, ce qui nous est aujourd'hui interdit, lance Philippe Pont-Nourat. Nous n'arrêterons pas de servir les repas, mais cela nous permettra de sortir d'une situation intenable en trois à six mois. »

La fin des « petits plus »

Sinon ? Certaines PME et ETI du secteur – qui compte 100 000 salariés en France – risquent de mettre la clé sous la porte. « Ce sont des milliers d'emplois menacés d'ici au



printemps », alerte le SNRC. Avant cela, certaines, au bord du précipice, tenteront probablement de dénoncer devant le tribunal administratif les contrats en invoquant un cas de force majeure.

D'ici là, l'impact devrait se retrouver dans l'assiette des 3,2 millions d'écoliers qui mangent chaque jour dans une cantine servie par un prestataire privé. Pas question de toucher aux normes légales, au grammage et aux variétés minimum exigées par la loi, promettent-ils. Mais ce serait la fin des « petits plus ». « C'est désormais aux collectivités de faire leurs arbitrages, lâche Philippe Pont-Nourat. Ne peuvent-elles pas décaler le financement d'un rond-point pour payer les repas des enfants ? »



**Ce sont
des milliers
d'emplois
menacés d'ici
au printemps**
LE SYNDICAT NATIONAL
DE LA RESTAURATION
COLLECTIVE

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

ISA HARSIN/SIPA

3,2 millions d'écoliers mangent chaque jour dans une cantine livrée par un prestataire privé. (Illustration.)

